(n)

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Le 17/01/2015 à 18h30 heures, les fondateurs de l'association (n) se sont réunis en assemblée générale constitutive à Rezé.

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne Pirot Marina en qualité de président de séance et Leroy Dominique en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- présentation de l'objet de l'association;
- choix du nom et du siège de l'association;
- mise au point des statuts;
- montant de la cotisation;
- élection des premiers dirigeants;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication;

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix:

1ère délibération

L'assemblée générale adopte article par article les statuts de l'association. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération

L'assemblée générale constitutive élit les premiers membres du conseil d'administration. Les membres du conseil acceptent ces fonctions et élisent un président et un trésorier:

- Présidente : Marina Pirot, 2A Rue Nicolas Copernic, 44400 Rezé / Française / attaché de conservation du patrimoine
- Trésorier : Dominique Leroy, 7bis Avenue des Coucous, 44300 Nantes / Français / auteur plasticien

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération

L'assemblée générale constitutive approuve l'ensemble des actes passés par Marina Pirot et Dominique Leroy au nom et pour le compte de l'association en formation et dont l'état est annexé au présent procès-verbal. L'approbation de cet état entraîne la reprise des actes et des engagements qu'il contient dès l'insertion d'un extrait de la déclaration de l'association au Journal Officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4ème délibération

L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à Pirot Marina à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le président de séance

Marina PIROT

Le secrétaire de séance

Dominique Leroy